

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOISDRON Patrick
DELETANG Claire	à PENEAU Sylvie
FRAKSO Mohamed	à PAVILLON Jean-Paul
LANDREAU Elodie	à SAMBA Jessica
LECACHEUR Julien	à DESOEUVRE Robert
MARCHAND Anthony	à PUSHPARAJ Emilie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absents

PRÉVOT Stéphanie, REGRAGUI Sidi Kamal

Secrétaires de séance

DEGAS Stéphanie, RAYMOND AUGIER Florence

Convocation adressée le 24 juin 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 2 juillet 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE3006-17 | Finances - Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Renaturation des villes et villages - Etat - Renaturation des cours du Groupe Scolaire Jacques-Prévert

Monsieur Robert Desoeuvre, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la transition écologique, expose :

La forte artificialisation de certains environnements urbains les rend particulièrement vulnérables face aux effets du dérèglement climatique (vagues de chaleur, sécheresse, ou encore inondations). A l'inverse, la (re)création d'espaces de nature en ville et le développement de leurs fonctionnalités écologiques améliorent la résilience climatique de l'espace urbain. La végétalisation contribue en effet à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbaine. Le renforcement de la présence de l'eau permet quant à lui d'amplifier l'effet de rafraîchissement des espaces végétalisés et une gestion intégrée de l'eau en ville contribue à la lutte contre les inondations, en grande partie dues à l'imperméabilisation des sols.

C'est dans ce contexte que la ville des Ponts-de-Cé a engagé une réflexion pour l'aménagement des cours de récréation du groupe scolaire Jacques-Prévert situé 1 rue Jacques-Prévert.

Les échanges entre les différents partenaires - équipe pédagogique, parents d'élèves, techniciens municipaux, élus locaux - ont permis d'établir un diagnostic des usages et de l'état des lieux puis d'énoncer les objectifs d'aménagement que l'on peut résumer comme suit :

- Créer des îlots de fraîcheur en milieu urbain dans un souci de confort et de santé publique,
- Rendre les sols plus perméables pour une meilleure infiltration des eaux pluviales,
- Offrir un cadre plus naturel, fait d'espaces diversifiés, propices aux jeux et à l'imaginaire des enfants,
- Faire de la cour un lieu de partage pour tous sans exclusion.

Le projet porté par la commune peut être éligible au fonds vert dans le cadre du dispositif « Renaturation des villes et villages ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux de renaturation des cours du Groupe Scolaire Jacques-Prévert sont programmés lors de l'été 2026,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert (Axe 2 - Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages)

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 23 juin 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte l'opération « Renaturation des cours du groupe scolaire Jacques-Prévert » selon le budget ci-dessous :**

Dépenses HT		Recettes HT	
Renaturation des cours du groupe scolaire Jacques-Prévert	202 686 € HT	50 000 €	CAF de Maine et Loire (sollicitée)
Maîtrise d'œuvre, SPS	30 168 € HT	136 068 €	Agence de l'eau – Fonds vert
		46 786 €	Autofinancement
Total	232 854 € HT	232 854 € HT	Total

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire et de l'Agence de l'eau une subvention au titre du Fonds Vert pour 2026 au taux maximum pour les travaux susmentionnés,
- Sollicite une dérogation pour débiter les travaux préalablement à l'attribution éventuelle d'une subvention,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	33	POUR	31
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	31	TOTAL	31

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon


